



# Vélizy-Villacoublay

## Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES  
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 4 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay, Président du CCAS.

**Présents :**

Pour les administrateurs élus : Mme Magali Lamir, Mme Michèle Menez, Mme Chrystelle Coffin, Mme Christiane Lasconjarias, M. Pierre-François Brisabois.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Muriel Garat, Mme Marina Lancelle, M. Jean-Marc Chauveau, M. Lucien Legay.

**Absent :**

M. François Daviau.

---

**Délibération n°2025-05**

**OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2025**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2312-1,

**VU** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**CONSIDÉRANT** que dans les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, un débat est obligatoirement organisé au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

## Délibération n°2025-05

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit faire état des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

**CONSIDÉRANT** le rapport présenté sous forme de Powerpoint et le débat qui s'en est suivi,

**ENTENDU** l'exposé de Pascal Thévenot, Président du CCAS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif du CCAS pour l'année 2025 suite à la présentation du rapport annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif du CCAS pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 4 mars 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20250304-2025-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025  
Publication : 12/03/2025